

*Droit
de suite...*

LE GRAND PARIS :

colosse culturel ou hydre politique ?

Dans le prolongement de l'article de Luc Gwiazdzinski, « Vers un Grand Paris créole ? » (NECTART #2), et de son intervention sur le sujet lors d'un débat organisé par Arcadi, HorsLesMurs et notre revue en décembre 2015, Emmanuel Wallon propose une analyse du devenir culturel du Grand Paris.

EMMANUEL WALLON

La métropole s'impose peu à peu comme acteur politique à part entière, sur fond d'urbanisation de l'espace, de tertiarisation de l'économie, d'interdépendance entre les pôles de croissance et les centres d'innovation¹, au prix de lourdes inégalités sociales et de fortes disparités territoriales. Cette mutation pose des problèmes à la fois aux États, qui ne voient pas sans quelque appréhension ces géantes faire leurs premiers pas avec la tentation d'échapper à leur surveillance, et aux collectivités de la périphérie, qui doivent arbitrer entre le besoin d'intégration et des velléités d'indépendance. Les dilemmes s'aiguisent davantage lorsque l'on a affaire à une capitale nationale, qui plus est si, à l'instar de Londres ou Paris, elle a cumulé au fil des siècles tous les rôles de la centralité : militaire, routière, ferroviaire, aéroportuaire, financière, judiciaire, mais aussi politique, économique, scientifique... et bien sûr culturelle.

L'EXCEPTION CAPITALE

Depuis les années 1990, l'idée s'est répandue chez les édiles que cette dernière fonction n'était plus seulement un plaisant attribut de la puissance matérielle et du rang symbolique acquis par les cités concernées, mais un atout primordial dans la compétition avec leurs homologues par-delà les terres et les mers. Toute une littérature sur le thème des *creative cities*, dont l'ouvrage de Richard Florida n'est que le plus connu, a prospéré pour étayer cette conviction. Relayant les expositions universelles des XIX^e et XX^e siècles qui dres-

sèrent le palmarès des capitales industrielles, le programme des « Capitales culturelles de l'Europe » a contribué à répandre la doctrine de l'économie de l'intelligence sur un vieux continent converti. De Bilbao à Birmingham, les *success stories* de villes régénérées par leurs investissements dans le capital culturel – sans « e » – ont convaincu des maires et présidents de communautés d'inscrire à l'agenda des inaugurations de musées, d'Opéras et d'auditoriums. Si toute autorité locale doit désormais raisonner en termes d'attractivité pour vanter les appas touristiques de son territoire et scander son calendrier d'événements festifs, le titre de métropole ne peut être valablement brigué que par des agglomérations qui remplissent des fonctions de polarité à une échelle dépassant celle de la région et même de la nation. Paris a sans conteste acquis au cours de sa longue histoire de capitale royale, place révolutionnaire, cité impériale et chef-lieu de la francophonie tous les droits à faire valoir ce titre.

Encore faut-il savoir quelle entité l'on désigne sous ce nom prisé par les poètes et les voyageurs. La commune aux 20 arrondissements (en attendant l'éventuelle fusion de certains d'entre eux), circonscrite dans l'anneau que le périphérique a tracé sous les contreforts des anciennes fortifications ? La concentration urbaine aux quatre départements, bouclée dans sa ceinture alternant le rouge, le rose et le bleu ? Ou la conurbation régionale, éclatée comme une constellation, où cinq villes nouvelles gravitent sur leur orbite ?

Le cas de Paris fut contourné par les lois Defferre, dont le pari consistait à transformer les attributions des pouvoirs territoriaux sans modifier d'un trait la carte administrative du pays.

Il retint en revanche l'attention des diverses commissions qui se penchèrent sur les suites de la décentralisation après 1982, et surtout celle du Comité pour la réforme des collectivités locales présidé par Édouard Balladur. L'arrivée à l'Élysée de l'ex-ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy en 2007, puis la nomination en mars 2008 de Christian Blanc en qualité de secrétaire d'État chargé du Développement de la région capitale, érigèrent en effet la question en priorité². Gaillardement intitulé *Il est temps de décider*, le rapport Balladur remis au président de la République le 5 mars 2009 préconisait déjà la création de onze métropoles (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulon, Toulouse), ainsi que la fondation par une loi du Grand Paris, collectivité territoriale de plein exercice issue d'une fusion de la ville et des trois départements de la petite couronne.

Ancien préfet, ex-président de la RATP, d'Air France et d'une succursale de la banque Merrill Lynch, Christian Blanc put durant deux ans et quatre mois³ déployer sa vision d'un haut lieu de la centralité, parsemé de *clusters* et cerné de « pôles d'excellence », puissance ordonnée par la main ferme d'un État qui s'y sent à demeure. Il renouait ainsi avec une longue tradition dirigiste, héritière du colbertisme et des conceptions napoléoniennes, qui s'était déjà illustrée par maints plans, des projets du baron Haussmann (inamovible préfet

de la Seine de 1853 à 1870) au schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de la région parisienne élaboré en 1965 sous la férule de Paul Delouvrier. Devenu l'année suivante le premier préfet de cette région, celui-ci allait veiller à la construction des villes nouvelles, renouant avec une perspective à la française dont le plan Voisin de Paris, tracé par Le Corbusier (1922-1925), fait à la fois figure de

« Ce qui permet au Grand Paris de marquer la différence par rapport au Greater London, ce n'est pas tant la densité de ses édifices historiques et culturels que le maillage de structures culturelles de toutes dimensions et le chapelet de festivals de toutes disciplines recouvrant l'ensemble de l'aire urbaine. »

modèle et de repoussoir : « Un homme muni de pouvoirs discrétionnaires, un Colbert. On demande un Colbert ! » écrivait l'architecte en 1929. Gabriel Voisin, mécène du Pavillon de l'Esprit nouveau qui présenta ses esquisses, était un magnat de l'aéronautique et de l'automobile, Christian Blanc un patron du métropolitain et de l'aviation. Dans les années 1920, les ingénieurs et les technocrates rêvaient d'autoroutes pénétrantes et d'aéroports au centre-ville, dans les années 2000 ils veulent en éloigner les hubs pour les raccorder par le rail à des quartiers piétonniers. Pour 26 milliards d'euros (prévus), un réseau automatisé, baptisé Grand Paris Express (GPE), dont la mise en service est programmée par la Société du Grand Paris (SGP) de 2023 à 2030, reliera donc Roissy, Le Bourget et Orly aux têtes de pont de la modernité urbaine, La Défense, Noisy-Champs, Saclay.

Mais Paris n'est ni Chandigarh ni Brasília, des capitales nouvelles érigées « en mille jours »

par un maître d'œuvre démiurge (Le Corbusier pour la première, Oscar Niemeyer et Lúcio Costa pour la seconde) pour un maître d'ouvrage omnipotent. La vieille Lutèce, bâtie par sédimentation en deux mille ans, forme le noyau d'un ensemble complexe de 132 communes, sans compter celles qui s'y rattacheront ultérieurement, un magma de 7 millions d'habitants (dont 15 % d'étrangers) au cœur d'une région qui en compte 12. Pupille de la nation, elle-même n'a pas connu de maire entre le court mandat de Jean-Sylvain Bailly (1789-1791) et le long bail de Jacques Chirac (1977-1995), hormis les cent vingt jours de Jules Ferry, renversé par l'insurrection communarde. Rebelle, ce qui ne signifie pas ingouvernable, elle a été le théâtre de conflits à répétition entre les membres de son conseil et le représentant de l'État qui a tenu les rênes de son exécutif jusqu'à l'élection de 1977. Depuis lors, les décisions d'aménagement majeures telles qu'en implique par exemple le lancement des candidatures aux expositions universelles ou aux Jeux olympiques, y relèvent d'une triangulation complexe entre l'Hôtel-de-Ville, Matignon et l'Élysée.

LA CULTURE À GRANDE ÉCHELLE

Et la culture dans tout ça ? Quels qu'aient été ses orientations politiques et ses choix budgétaires, aucun gouvernement depuis la décennie Malraux n'a négligé les atouts qu'une place de Paris brillant de ses feux pouvait procurer à l'exercice de la puissance, qu'elle soit économique ou diplomatique. Absent de la batterie d'indicateurs de performance proposés par les « bleus budgétaires » de la mission Culture,

le pourcentage des crédits que le ministère concerné dépense dans Paris *intra-muros* au service des établissements et monuments dépendant de sa tutelle en témoigne. Proche de 50 %, il fait preuve d'une grande stabilité depuis trente ans, malgré l'élan de la décentralisation et la progression de la déconcentration. Cependant, l'effort d'équipement et d'animation réalisé en un demi-siècle par les communes de banlieue, secondées depuis les années 1980 par l'investissement des départements et de la région Île-de-France, a introduit une donne nouvelle dans la concurrence mondiale avec les rivales que la capitale s'est arrogée, Londres, New York et Tokyo. Ce qui permet ainsi au Grand Paris de marquer la différence et peut-être l'avantage par rapport au Greater London, ce n'est pas tant la densité, par ailleurs remarquable, des édifices historiques, des musées, des théâtres, des cinémas et des galeries sur les deux rives de la Seine, que le maillage de structures culturelles de toutes dimensions et le chapelet de festivals de toutes disciplines recouvrant l'ensemble de l'aire urbaine.

La France aux 36 700 communes détient le record européen et peut-être mondial pour le nombre de ses élus, avec 1 mandat pour 104 habitants contre 1 pour 2 603 au Royaume-Uni, selon les calculs du *think tank* libéral iFRAP⁴. Cette proportion, qui ne tient pas compte des cumuls, est certes plus proche de la moyenne européenne dans une région parisienne à fort peuplement. Il n'en reste pas moins que la représentation de la population des périphéries à une fine échelle locale a, dès l'époque du Front populaire et plus encore après la Seconde Guerre mondiale, constitué un levier pour la mobilisation de ressources financières en

faveur d'institutions culturelles de proximité (bibliothèques, conservatoires, salles de spectacle, cinémas d'art et d'essai et centres d'art). Si les maires et présidents de conseils généraux de gauche ont été pionniers en cette matière, ils ont été largement imités par leurs collègues de la droite et du centre qui ont concouru, y compris en grande couronne, à attirer dans le périmètre de la métropole près de 500 000 emplois dans l'« économie créative » vantée par la Mission de préfiguration.

Connues et commentées depuis longtemps, ces données ont logiquement alimenté la réflexion des dix équipes pluridisciplinaires en lice pour la consultation internationale du Grand Paris de 2008. Leurs travaux ont à leur tour alimenté un rapport sur « la dimension culturelle du Grand Paris », commandé par Nicolas Sarkozy en janvier 2011 au conseiller d'État Daniel Janicot qui le lui a remis un an plus tard. Misant sur les retombées à attendre d'une communication qui valoriserait l'image et l'identité de la métropole dans son étendue et sa diversité, et non plus seulement une marque « Paris » souvent perçue sur le déclin, ce dernier préconisait un changement d'optique et d'échelle. Parmi une trentaine de propositions visant à « faire naître une conscience métropolitaine commune », il recommandait l'installation d'une agence pour le développement culturel du Grand Paris.

LA DIFFICILE DÉTERMINATION DE L'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

Cette structure est restée dans les limbes, de même que l'intention d'ériger la métropole francilienne en collectivité territoriale capable

d'absorber les compétences des départements et des communautés d'agglomération qui la composent. Les forces en présence se sont si bien neutralisées que les lois MAPTAM et NOTRe⁵ ont fini par ajouter une couche d'administration au lieu de l'ôter. Contrairement à la métropole de Lyon, dotée le 1^{er} janvier 2015 des pleins attributs d'une collectivité territoriale pour mieux avaler les compétences du département du Rhône dans ses propres limites, c'est sous les habits d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre que la MGP a vu le jour au 1^{er} janvier 2016, à l'instar de Marseille-Provence et des dix autres métropoles baptisées un an plus tôt – celle de Nice étant déjà constituée.

Hors Paris, elle recouvre ainsi onze EPCI sans fiscalité propre d'au moins 300 000 habitants qui procèdent en partie des regroupements antérieurs : les établissements publics territoriaux (EPT), volontiers dénommés « territoires ». En charge du plan local d'urbanisme, de la politique de la ville, de l'action sociale, mais aussi des équipements culturels et sportifs transférés par les communes ou les précédentes communautés d'agglomération au nom de l'« intérêt territorial », les EPT partageront encore avec la MGP certains aspects opérationnels de son action concernant « le développement et l'aménagement économique, social et culturel ». Ces complexes recoupements promettent de longs débats sur la répartition effective des tâches et un bel avenir aux financements croisés, ne serait-ce qu'entre communes, territoires et métropole. Les noms alambiqués que les EPT se sont choisis⁶ avouent la peine que leurs élus ont prise pour concevoir un destin com-

mun et celle que leurs habitants éprouvent à cerner leur identité. Les contrats de développement territorial (CDT) qu'ils sont appelés à signer avec l'État peuvent fournir l'opportunité d'une sélection des priorités et d'un échelonnement des investissements. On cite volontiers l'exemple – ou plutôt l'exception – de Plaine Commune, formé par neuf villes de la Seine-Saint-Denis, dont le CDT pour la période 2014-2030, signé le 22 janvier 2014 sous le titre de « Territoire de la culture et de la création », tente d'articuler les efforts de plusieurs catégories d'opérateurs, privés et publics, autour de chantiers d'envergure, tel celui du campus Condorcet à Aubervilliers.

La MGP doit assurer ses premières responsabilités à compter du 1^{er} janvier 2017 et en endosser la totalité à partir de 2020 seulement. Outre l'aménagement et l'environnement, le logement social, les réseaux d'eau, d'assainissement et d'énergie, les transports publics et le développement économique, celles-ci peuvent englober la gestion d'infrastructures culturelles « d'intérêt métropolitain » : « construction, aménagement, entretien et fonctionnement de grands équipements culturels et sportifs de dimension internationale ou nationale⁷ ». Il reste encore fort à faire pour clarifier la distribution des compétences, mais aussi l'équilibre des forces entre la MGP, la région, la Ville de Paris, les départements, les territoires et les différents ministères. La bataille pour la présidence de la nouvelle entité, remportée par le député-maire de Rueil-Malmaison Patrick Ollier (Les Républicains), candidat unique sur un ticket comportant la maire de Paris, Anne Hidalgo (Parti socialiste), à l'une des 20 vice-présidences, a donné un avant-goût des dynamiques de pouvoir, des

logiques d'alliances et des jeux de rôles auxquels les têtes de l'hydre pourront se livrer, selon des règles dont le cumul des mandats n'est pas tout à fait exclu.

La période de préfiguration avait en réalité débuté beaucoup plus tôt. À l'instigation de Bertrand Delanoë, une informelle conférence métropolitaine avait réuni une cinquantaine de collectivités sur la base du volontariat à partir de 2006. La fondation du syndicat mixte d'études Paris Métropole en a découlé en 2009 : il réunit 212 communes et intercommunalités (dont une large partie à l'extérieur du périmètre de la MGP), disposant chacune d'une voix. Ses délibérations s'appuient sur les travaux de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAU-IdF), de l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur). Il ne faut pas confondre ces bureaux d'études respectivement au service de la région et de la Ville avec l'Atelier international du Grand Paris (AIGP), groupement d'intérêt public présidé par Pierre Mansat, né de la consultation de 2008, dont les architectes-urbanistes ont rejoint le conseil scientifique et dont le comité de programme comprend justement des représentants de l'Apur et de l'IAU-IdF. Enfin la Société du Grand Paris (SGP) a été créée, sous le statut d'EPIC, par la loi de 2010⁸ afin de piloter la construction et la mise en service du métro express (Grand Paris Express – GPE). On lui doit entre autres documents un *Atlas des lieux culturels autour des gares* du GPE, dont la cartographie détaillée associée, d'une façon assez rare pour être signalée, équipements majeurs et de proximité, sites patrimoniaux et lieux intermédiaires. Loin d'être réservé aux tunneliers, ce chantier colossal (200 kilomètres de lignes) doit en effet mobiliser des acteurs culturels et susciter des

commandes d'œuvres et de spectacles. La SGP a adopté dans ce but un « schéma directeur des actions culturelles » qui promet de dédier « une attention particulière aux usages, habitants et territoires traversés ». Jérôme Sans (ancien codirecteur du Palais de Tokyo) et José-Manuel Gonçalves (directeur du Cent-quatre-Paris), lauréats en juin 2015 du concours lancé en septembre 2014, en ont remporté la direction artistique. Même informé, le citoyen se croit béotien face à ce tableau qu'on lui présente comme le produit d'une ambition de simplification. En attendant que la MGP ait établi ses instances, trouvé un siège au Conseil métropolitain et adopté ses modalités de gouvernance, elle a revêtu à ses yeux l'apparence d'une Mission de préfiguration⁹, placée sous la coprésidence du préfet de région et du président de Paris Métropole et vouée à disparaître le 30 juin 2016. Son Conseil des élus a été assorti d'un Comité des partenaires socio-économiques dont le rapport, remis en octobre 2015, comprend douze propositions d'un groupe Culture qui ne se prétendait nullement représentatif de la variété des champs et des métiers. On en retiendra surtout la troisième, qui a le mérite de laisser l'avenir ouvert : « doter la métropole d'une politique culturelle et de moyens financiers¹⁰ ».

Incertain, ce futur risque également de s'avérer instable. D'une part il faut, selon toute vraisemblance, s'attendre à de nouvelles réformes après les présidentielles de 2017. D'autre part la pratique des institutions pourrait, une fois de plus,

précéder la réécriture du cadre législatif. Outre l'inévitable réforme des statuts de la Ville de Paris, la réunion de ses attributions avec celles du département et la révision de ses rapports avec la préfecture de police, pour lesquelles milite Anne Hidalgo, les compétences de la MGP varieront jusqu'en 2020, échéance envisagée pour trancher le sort des conseils départementaux. Si ces derniers s'éteignent dans la petite couronne, on verra vraisemblablement la métropole et la région se disputer leurs défroques. La MGP devrait alors se transformer en collectivité territoriale pour suivre l'exemple lyonnais.

D'ici là, les exécutifs les plus gourmands en charges et recettes nouvelles dans le domaine culturel pourront toujours briguer des transferts de l'État, sinon des délégations d'une autre collectivité, autorisées par la loi du 16 décembre 2010¹¹.

UNE LOGIQUE D'INVESTISSEMENT DOMINÉE PAR LE SOUCI DES INFRASTRUCTURES

Les dirigeants de grandes institutions franciliennes ont vite saisi qu'il s'agit de démontrer que leur rayonnement (autrement dit, le prestige de leur bâtiment et la réputation de leurs programmes) justifie de cet intérêt qui les rend dignes d'accéder au nouveau guichet pour compléter les apports d'une ville, d'un EPCI, d'un département, de la région ou de l'État – et parfois des cinq à la fois. L'insistance sur les équipements et l'ignorance des réseaux

sont révélatrices d'un mode de raisonnement persistant chez nos législateurs, parlementaires et agents du gouvernement. Ainsi, les fédérations de petites et moyennes structures, fort actives en Île-de-France, notamment dans les milieux des musiques actuelles, des arts de la rue et de la piste, mais aussi des arts plastiques, de la musique contemporaine, de l'éducation à l'image ou encore de la lecture publique, ne sont pas prises en considération dans les textes, alors que leur patient travail de tissage contribue à donner sa consistance au projet d'une métropole qui tenterait d'accorder créativité et mobilité, diversité et solidarité.

Il appartiendra donc à ces acteurs de terrain de se faire entendre. Cela ne sera pas aisé pour eux de faire passer leurs interlocuteurs du stade des bonnes intentions et des discours rassembleurs à celui des projets et des contrats, car leur attention risque, tout comme leurs subventions, d'être accaparée par les lourdes opérations en cours. La Philharmonie de Paris à peine achevée, les cycles d'investissement continuent de drainer les crédits disponibles en faveur de grands équipements et de grands événements. Si le coût du métro GPE a été évalué, celui du programme artistique qui doit l'accompagner n'a pas encore été rendu public. Force est de constater que le calendrier de ces actions culturelles va se télescoper avec les préparatifs des deux manifestations géantes dont les autorités de l'État ont résolu de briguer l'organisation, avec le soutien plus ou moins spontané de la maire de Paris. Au sujet de la candidature française pour l'Exposition universelle 2025, dont la coordination a été confiée à l'ex-directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, Pascal

Lamy, il est permis d'espérer une émulation des architectes et des ingénieurs en création numérique. On ne saurait augurer de la candidature parisienne aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 une telle stimulation du secteur culturel.

D'une manière générale, les acteurs professionnels doivent se méfier des promesses de lendemains qui chantent. D'abord, il est prévisible que la logique des compétences stratégiques (aménagement, logement, politique de la ville, transports, environnement et cadre de vie), assumées en conformité avec les schémas régionaux, l'emportera largement dans l'agenda des politiques métropolitaines sur les compétences culturelles, souvent taxées de secondaires, voire facultatives. Ensuite, de nombreuses interférences sont susceptibles de bousculer le calendrier. L'encre du rapport de la Mission de préfiguration était encore fraîche, le 15 octobre 2015, quand le Premier ministre Manuel Valls a présenté les décisions du troisième comité interministériel sur « Grand Paris, capitale du XXI^e siècle ». Sous ce titre détourné de l'ouvrage de Walter Benjamin¹², les hauts fonctionnaires ont compilé plusieurs mesures que le gouvernement a résolu d'inscrire au budget de la nation. Dans ce catalogue, au chapitre du « Grand Paris de la culture » figurent le « Pass Culture » métropolitain déjà cité parmi les propositions du groupe Culture de la Mission, mais aussi la réalisation, sur le site de la tour Utrillo de Clichy-Montfermeil, de la « Cité Médicis » (elle-même évoquée dans le rapport Janicot), à ne pas confondre avec la « Villa Mais d'Ici » d'Aubervilliers, modeste mais vaillante association de quartier. Il apparaît donc que les proclamations sur la participation citoyenne

et la coopération horizontale, prodiguées lors des débats orchestrés par la Commission nationale du débat public (CNDP), pèsent moins que les antiques usages de la verticalité.

Élaboration à la base et contrôle au sommet sont pourtant, comme industrie et artisanat, des modèles en compétition constante, dont l'intrication peut s'avérer productive. Ainsi les interventions de la métropole devront-elles à la longue tenter de concilier, sur un même territoire, des initiatives légères comme celle de la « Fabrique à rêves » du 6b à Saint-Denis, ou des projets fragiles tels que l'usine de films d'amateurs que Michel Gondry souhaite faire prospérer dans une ancienne fabrique d'allumettes à Aubervilliers, avec des entreprises de dimension nationale ou internationale, telles Commune Image (qui fédère 40 sociétés indépendantes de production et coproduction) à Saint-Ouen ou la Cité du cinéma de Luc Beson, toujours à Saint-Denis.

LES PERSPECTIVES DE MOBILISATION DES PARTENAIRES CULTURELS

Il faut toutefois craindre que les politiques métropolitaines – puisque la pluralité des pouvoirs impose de les décliner au pluriel – ne sauront relever les défis d'un développement culturel équilibré tant que les défenseurs des petites structures et des équipes indépendantes se trouveront sous-représentés parmi les experts convoqués pour les conseiller. Il ne s'agit pas de contester la hauteur de vue des directeurs des principales scènes et des grands musées, ni même le sens de l'intérêt général des patrons des industries de la culture et de la communi-

cation, mais simplement de reconnaître que ces derniers disposent déjà d'accès privilégiés aux canaux des autorités. Il importe donc que la nébuleuse des associations se fasse entendre plus fort dans la galaxie des institutions. C'est en ce sens qu'ont travaillé des organisations du spectacle vivant, à la suite d'une rencontre publique au Théâtre de la Ville¹³, afin d'apporter leur contribution au « Manifeste du Grand Paris » lancé par Pierre Mansat et divers partenaires au Théâtre de la Commune d'Aubervilliers le 12 octobre 2015¹⁴.

D'autres réseaux se mobilisent à leur tour, à l'image du RIF¹⁵ ou de l'Ufisc¹⁶. Leur intervention dans le débat rehausse des thèmes que la mécanique administrative a du mal à assimiler, même quand le discours politique les met fièrement en exergue : les synergies entre le centre et les périphéries, la mobilité des artistes et des publics sur les territoires, la contribution des associations aux réalisations intercommunales, l'expression des citoyens en amont des décisions, enfin la demande de participation à tous les niveaux, sensible aussi bien dans les processus démocratiques que dans les opérations de l'art.

En cette année zéro, un écart est déjà perceptible entre les ambitions et les instruments de la MGP. La métropole n'apportera une valeur ajoutée à l'Île-de-France et au reste du pays qu'à condition d'inventer son devenir. Il n'est plus temps de se demander si elle a droit à l'existence comme organe politique, dès lors qu'elle a démontré sa consistance comme phénomène urbain, économique, social et culturel. Pour conquérir sa légitimité, il faudra que ses institutions reflètent au mieux la volonté des électeurs, en s'appuyant sur un mode de

scrutin proportionnel pour la désignation des conseillers. Il s'agirait surtout d'en faire un espace de coopération et d'innovation pour de nouvelles procédures d'élaboration des politiques publiques. Trois terrains d'expérimentation s'offrent, qui permettent de combiner l'exigence de démocratisation (en particulier celle de l'accès) et le respect des droits culturels (notamment celui de pratiquer) : le renforcement de l'offre culturelle dans les périphéries, le développement de l'éducation artistique, le soutien à l'émergence et à l'insertion professionnelle des jeunes talents.

La version complète de cet article peut être lue, sous le titre « Le rôle des acteurs culturels dans la métropole du Grand Paris », sur nectart-revue.fr/3-wallon et sur www.arcadii.fr

1. Cet article a été allégé de ses notes de bas de page. L'intégralité est à lire sur nectart-revue.fr/3-wallon.
2. Voir Christian Blanc, *Le Grand Paris du xx^e siècle*, Paris, Le Cherche Midi, 2010.
3. Il démissionna le 4 juillet 2010 suite à des révélations sur l'usage de fonds ministériels pour des achats de cigares.
4. Cf. Stéphanie Harand, « Nombre d'élus : l'autre mille-feuille français », Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques (IFRAP), 3 avril 2014, www.ifrap.org/etat-et-collectivites/nombre-delus-lautre-mille-feuille-francais
5. Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ; loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).
6. Vallée Sud Grand Paris ; Grand Paris Seine Ouest ; Paris Ouest La Défense ; Boucle Nord de Seine ; Plaine Commune ; Paris Terres d'Envol ; Est Ensemble Grand Paris ; Grand Paris Grand Est ; Paris Est – Marne et Bois ; Plaine Centrale – Haut Val-de-Marne – Plateau Briard ; Grand Orly – Val de Bièvre – Seine Amont.
7. Art. 59 de la loi NOTRe.
8. Établissement public de l'État à caractère industriel et commercial – loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris.
9. Créée par le décret du 19 mai 2014 : www.prefig-metropolegrandparis.fr/La-mission-de-prefiguration/Presentation-generale
10. « Contribution du groupe Culture », in *Vers un projet métropolitain*, Comité des partenaires socio-économiques, Mission de préfiguration de la MGP, octobre 2015, p. 20-29.

11. Article L. 1111-8 du Code général des collectivités territoriales.
12. Cf. Walter Benjamin, [1934], Paris, Le Cerf, 2006.
13. « Le grand pari : pour une métropole de la création », le 10 mars 2015 au Théâtre de la Ville (Paris), à l'appel de divers organismes : Syndeac, SNSP, Profedim, CPDO-Synolr, Synavi, Actes If, Fédération nationale des arts de la rue et Tram (Réseau d'art contemporain Paris-Île-de-France).
14. www.pierremansat.com/2015/07/grand-paris-demandez-le-manifeste.html
15. Confédération des réseaux départementaux de musiques actuelles/amplifiées en Île-de-France : www.lerif.org
16. Union fédérale d'intervention des structures culturelles : www.ufisc.org

POUR ALLER PLUS LOIN

- Marion Bertone et Michel Leloup, *Le Grand Paris. Les coulisses de la consultation*, Paris, Archibooks, 2009.
- Hélène Bleskine (dir.), *Le Grand Paris est un roman*, Paris, La Villette, 2009.
- Frédéric Gilli et Jean-Marc Offner, *Paris, métropole hors les murs. Aménager et gouverner le Grand Paris*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2008.
- Luc Gwiazdzinski et Gilles Rabin, *Urbi et orbi. Paris appartient à la ville et au monde*, La Tour-d'Aigues, L'Aube, 2010.
- Philippe Panerai, *Paris Métropole. Formes et échelles du Grand Paris*, Paris, La Villette, 2008.
- Philippe Subra, *Le Grand Paris*, Paris, Armand Colin, 2009.
- Marc Wiel, *Le Grand Paris. Premier conflit né de la décentralisation*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- Voir aussi la bibliographie du site de l'AIGP : www.ateliergrandparis.fr/ressources/bibliographie.php